



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 10 mars 2020 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont absentes, mesdames les conseillères Isabelle N. Miron, Nathalie Lemieux et Myriam Nadeau.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive, M^e Geneviève Leduc, greffière ainsi que Mathieu Bélanger, Catherine Bellemare, Jean Boileau, Laurence Gillot, Melvin Jomphe, Chantal Marcotte, Yvan Moreau, Marc Phaneuf, Paméla Touchette-Giroux et Frédéric Vandal

Monsieur le maire prend la parole et explique la mise en place de mesures par la Ville pour faire une vigie de la situation du coronavirus. Le but du message du maire est de rassurer la population. La Ville porte une attention particulière à nettoyage des lieux publics, mais le niveau de service n'a pas encore été augmenté. Un message a été envoyé aux employés pour qu'ils portent une attention particulière à l'hygiène quotidienne. La Ville est mobilisée et se prépare au pire. La Ville sera capable d'agir rapidement, le cas échéant.

CP2020310-P1

BILAN – PROGRAMME DE DISTRIBUTION DE COMPOST

9 h 45 – Présentation par madame Chantal Marcotte, accompagnée de monsieur Frédéric Vandal.

Le programme de distribution de compost a fait l'objet d'un mandat du conseil lors de l'étude du budget 2018, notamment parce que la participation des citoyens à la distribution du compost est très faible. L'objectif initial de la distribution du compost est de sensibiliser les citoyens et les encourager à poursuivre leurs bonnes habitudes de tri des matières.

Le Service de l'environnement étudie de nouveaux modes de gestion de l'activité pour augmenter la participation citoyenne.

Madame Marcotte présente le mode de gestion actuelle de la distribution du compost, ses avantages, des enjeux et les coûts qui y sont reliés.

Le bilan de l'édition 2019 de distribution du compost est présenté et quelques constats sont énumérés. La moyenne du taux de participation, sur l'ensemble des quatre sites de distribution, a été de 51 %. Cette moyenne a été calculée à partir du nombre total de places disponibles. Un comparable est fait avec l'édition 2016 où le taux de participation a atteint 68,4 %. Le coût total de l'activité en 2019 s'est élevé à 33 687,68 \$ taxes incluses.

Madame Marcotte présente quatre scénarios possibles pour la prochaine activité de distribution :

- Intégrer la distribution dans les événements sur le territoire;
- Distribuer pour les activités des jardins communautaires uniquement;
- Statu quo (quatre sites);
- Statu quo (deux sites).

RECOMMANDATIONS :

CP-2020-ENV-001

Le Service de l'environnement recommande de maintenir le mode de gestion actuel pour l'activité de distribution de compost aux citoyens pour le printemps 2020.

CP-2020-ENV-002

Le Service de l'environnement recommande d'analyser la possibilité d'intégrer l'activité de distribution de compost dans d'autres événements sur le territoire pour la distribution du printemps 2021.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

La plupart des élus sont d'accord avec les recommandations alors que d'autres auraient souhaité voir un scénario d'abolition.

On demande à l'administration pourquoi vouloir maintenir l'inscription plutôt que d'y aller avec le principe de « premier arrivé, premier servi ». On répond que durant les premières années, il y avait beaucoup d'achalandage ce qui créait des enjeux au niveau de la sécurité, de la circulation et du vol de compost. Pour ces raisons, la Ville désire maintenir l'inscription.

Plusieurs élus suggèrent d'intégrer la distribution de compost avec d'autres activités.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, appuyé par madame la conseillère Louise Boudrias, propose un amendement à la deuxième recommandation en ajoutant la phrase suivante :

- Une analyse de l'édition du printemps 2020 sera effectuée afin de se positionner sur la nécessité de poursuivre, ou non, la distribution de compost aux citoyens dans le futur.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc demande le vote.

POUR	CONTRE	ABSENTS
M ^{me} Audrey Bureau	M. Jean-François LeBlanc	M ^{me} Isabelle N. Miron
M. Gilles Chagnon		M ^{me} Nathalie Lemieux
M. Mike Duggan		M ^{me} Myriam Nadeau
M ^{me} Maude Marquis-Bissonnette		
M. Jocelyn Blondin		
M ^{me} Louise Boudrias		
M. Cédric Tessier		
M ^{me} Renée Amyot		
M. Gilles Carpentier		
M. Pierre Lanthier		
M. Jean Lessard		
M. Martin Lajeunesse		
M. Daniel Champagne		
M. Maxime Pedneaud-Jobin		

Les conseillers sont majoritairement en accord avec les recommandations et elles seront présentés au conseil municipal du 17 mars 2020.

Le comité plénier public est suspendu à 10 h 15.

Reprise du comité plénier public à 10 h 30

Monsieur Éric Boily prend son siège.

CP20200310-P2 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉCO GESTES

10 h 30 – Présentation par madame Chantal Marcotte et monsieur Mathieu Bélanger

La Commission de développement du territoire, de l'habitation et de l'environnement, suite à un mandat du conseil municipal (CP-FIN-2017-013), souhaite proposer un programme de subvention aux éco gestes. L'objectifs des éco gestes est d'inciter un changement de comportement et renforcer des comportements écoresponsables.

Madame la conseillère Audrey Bureau quitte son siège.

Madame Marcotte indique qu'il faut limiter le nombre des éco gestes pour faciliter le lancement du programme et elle présente les critères d'analyse :

- Applicabilité et suivi (intégration dans un programme de subvention existant, ressources disponibles, financement, etc.);
- Impact immédiat;
- Soutien financier pour des secteurs et des groupes sociaux économiques ayant des revenus plus faibles;

On propose un programme de remplacement des systèmes de chauffage au mazout et on mentionne qu'il existe deux programmes (Chauffez-vert et Réno-climat) destinés aux propriétaires offerts par le gouvernement du Québec :

- Chauffez-Vert vise le système de chauffage au mazout (système de chauffage et chauffe-eau au mazout ou du propane);
- Réno-climat vise l'étanchéité et l'amélioration de la résidence (chauffe-eau, thermopompe, système de chauffage);

Une aide financière de la Ville de Gatineau est proposée :

- 2020 : 75 000 \$ un maximum de 21 bâtiments pourraient bénéficier d'une subvention peu importe la typologie du bâtiment;
- 2021 et plus : 25 000 \$/an un maximum de sept bâtiments pourraient bénéficier d'une subvention peu importe la typologie du bâtiment.

RECOMMANDATION :**CP-2020-ENV-003**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver le programme de soutien aux éco gestes :

- Subventionner 75 % du coût des travaux jusqu'à un maximum de 3 500 \$ pour le remplacement des systèmes de chauffage central utilisant du mazout par un système de chauffage à l'électricité.

Le second volet (couches lavables) sera soumis ultérieurement puisque la Ville est en attente d'une entente de partenariat avec un organisme à but non lucratif œuvrant dans le soutien aux familles pour la gestion et le déploiement de l'aide financière.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette prend la parole et elle indique notamment que ce qui est proposé est cohérent avec les orientations du CDTHE.

Plusieurs questions portent sur le processus de demande de subvention qui sera mis en place, sur l'éligibilité des citoyens pour ce programme, des différences ou similitudes avec les programmes gouvernementaux déjà en place.

D'autres échanges touchent aux couches lavables. On aimerait entre autres savoir si le programme de couches reviendra au conseil avec une proposition. On répond que nous n'avons pas de date encore pour un retour parce qu'il est très difficile de trouver un partenaire.

Madame la conseillère Audrey Bureau reprend son siège.

Certains conseillers sont préoccupés que les subventions aux éco gestes deviennent un cadeau à ceux qui ont déjà développé certaines habitudes et que l'on n'accroît pas vraiment le nombre d'éco gestes.

Monsieur le conseiller Jean Lessard quitte son siège.

Les élus sont d'accord avec les recommandations.

Monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, madame la conseillère Audrey Bureau, ainsi que mesdames Chantal Marcotte, Laurence Gillot et messieurs Mathieu Bélanger et Frédéric Vandal quittent leurs sièges.

CP20200310-P3

ADOPTION DU CADRE DE RÉFÉRENCE ET NOMINATION DE LA TABLE DE CONCERTATION SUR LES ÉVÉNEMENTS

11 h – Présentation par monsieur Éric Boily, accompagné de monsieur Luc Bard.

Monsieur le conseiller Mike Duggan fait un mot d'ouverture.

Monsieur Boily met en contexte la présentation en indiquant que par sa résolution numéro CM-2017-354 du 11 avril 2017, le conseil municipal a adopté un nouveau modèle de comités et commissions et celui-ci devait être implanté à la suite de l'élection municipale de l'automne 2017. Il a mandaté l'administration pour amorcer les discussions en vue de la mise en place et de l'intégration de Tables de concertation. Lors du conseil du 21 novembre 2017 (CM-2017-933), les élus acceptaient la création de la Table de concertation sur les événements et mandataient l'administration pour élaborer un cadre de référence.

Le mandat de la Table de concertation sur les événements est d'offrir un lieu de réflexion et de mobilisation des différents représentants d'organismes et de partenaires afin d'établir un dialogue soutenu avec la Ville de Gatineau sur les orientations en matière événementielle, de même que leurs priorités.

Les objectifs de la mise en place de la Table de concertation sont de :

- contribuer à enrichir les orientations selon les priorités identifiées et les plans d'action en place;
- fournir des avis sur la mise en œuvre des politiques et des orientations adoptées par le conseil municipal au niveau des événements;
- échanger sur des projets porteurs signature pour la ville;
- contribuer à la compréhension du milieu événementiel, comprendre les réalités émergentes et suggérer des opportunités en participant au développement de nouvelles initiatives structurantes;
- apporter un appui facilitant la concertation et le partenariat entre le milieu corporatif, les instances gouvernementales et para gouvernementales, les gestionnaires de lieux de diffusion et les organismes événementiels.

Monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin et monsieur le conseiller Jean Lessard reprennent leurs sièges.

La composition des membres de la Table de concertation est expliquée ainsi que le calendrier des rencontres.

RECOMMANDATIONS :

CP-ACL-2020-3

Approuver le cadre de référence de la Table de concertation sur les événements.

CP-ACL-2020-31

Approuver la Table de concertation sur les événements composées de neuf membres nommés par résolution du conseil municipal et énumérés ci-après :

Quatre membres du conseil municipal, dont l'un agit comme président et un autre comme vice-président :

- Président (e) de la Table de concertation sur les événements;
- Président (e) de la Commission des loisirs, des sports et du développement communautaire;
- Président (e) de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine;
- Élu (e) municipal (e) siégeant au Conseil d'administration de Tourisme Outaouais.

Membres représentants des organismes du milieu :

- Représentant (e) de Tourisme Outaouais;
- Représentant (e) de la Chambre de commerce de Gatineau;
- Représentant (e) d'ID Gatineau;
- Représentant (e) du domaine culturel;
- Représentant (e) du domaine sportif.

CP-ACL-2020-32

Approuver le plan de travail pour l'année 2020.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Les conseillers sont d'accord avec les recommandations.

Le comité plénier public est suspendu à 11 h 20

Reprise du comité plénier public à 13 h 05

Madame la conseillère Myriam Nadeau et monsieur Mathieu Bélanger reprennent leurs sièges.

CP20200310-P4

PROJET PILOTE – CUISINE DE RUE

13 h 05 – Présentation par monsieur Mathieu Bélanger.

Monsieur Bélanger rappelle que lors de sa séance du 11 juin 2019, le conseil municipal a mandaté le Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) afin de :

- solliciter la collaboration des associations commerciales, de la Chambre de commerce de Gatineau, de Tourisme Outaouais et de l'Association des restaurateurs de rue du Québec afin d'assurer le succès d'un projet pilote sur la cuisine de rue;
- faire une recommandation au conseil municipal à l'automne 2019 dans le but de mettre en place un projet pilote en 2020.

Le contexte règlementaire de la cuisine de rue à Gatineau est expliqué ainsi que le processus de consultation des parties prenantes. 85 % des répondants au sondage sont favorables à un projet pilote.

On explique les situations observées dans les villes d'Ottawa, de Montréal et de Québec relativement à la cuisine de rue.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne quitte son siège. Monsieur le conseiller Cédric Tessier préside la rencontre.

Les facteurs clés d'un tel projet à Gatineau sont présentés comme suit :

Sites situés au cœurs d'une grande concentration de clientèle potentielle, à distance de marche: centre-ville

Prise en compte de l'impact potentiel sur les commerces et restaurants existants: sites situés à une distance minimale de 45m

Enjeux de concurrence : les exploitants doivent être des restaurateurs déjà présents sur le territoire de Gatineau

Contrôle de la qualité: rôle clé du MAPAQ

Monsieur le maire Maxim Pedneaud-Jobin reprend son siège.

RECOMMANDATIONS :

CONSIDÉRANT QUE la cuisine de rue n'est pas autorisée à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE de permettre des cuisines de rue sur la rue constituerait une première pour Gatineau et que le nombre d'exploitants potentiels est limité;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Vision Centre-Ville a accepté de collaborer à la mise en place d'un projet pilote pour deux sites sur le territoire du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE les consultations ont permis à la communauté d'affaires de s'exprimer sur les facteurs clés de succès d'un projet pilote à Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'un projet pilote pourrait être associé à une perte de revenus équivalent à un maximum de 12 000 \$ pour l'utilisation de quatre espaces de stationnement sur rue en 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 300-2006 concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la ville de Gatineau, il est interdit à quiconque qui souhaite vendre ou offrir en vente des biens ou des marchandises dans un espace de stationnement sur une rue, sauf sur autorisation du directeur de police ou son représentant ou du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 300-2006 concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la ville de Gatineau, nul ne peut occuper des espaces de stationnement clairement identifiés à d'autres fins que le stationnement d'un véhicule routier sans avoir obtenu au préalable un permis spécialement délivré à cette fin.

CP-SUDD-2020-002

Mandater l'administration afin de déposer au conseil municipal du mois d'avril 2020 un projet de modification règlementaires permettant l'encadrement de la cuisine de rue et l'émission de permis pour cette activité.

CP-SUDD-2020-003

Mandater l'administration afin de lancer un appel de propositions visant à retenir deux exploitants de cuisine de rue pour occuper les deux sites identifiés à partir du mois de juin 2020.

CP-SUDD-2020-004

Procéder, par l'entremise d'un comité composé d'un représentant du SUDD, d'un représentant de Vision Centre-Ville, ainsi que la Direction territoriale de Hull, à la sélection de deux exploitants potentiels sur la base de critères liés au menu offert, au modèle d'affaires proposé ainsi que l'expérience.

CP-SUDD-2020-005

Mandater le SUDD afin de soumettre au conseil municipal un bilan du projet pilote 2020 au plus tard le 17 novembre 2020.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Martin Lajeunesse souligne son possible conflit d'intérêt.

Plusieurs questions portent sur les critères qui ont amenés le choix de ces sites et on cherche à savoir si d'autres sites ont été considérés pour ce projet pilote. L'un des facteurs important pour le choix des sites est la concentration de gens à un même endroit. Les terrasses de la Chaudière compte 4 000 employés tandis que Portages en compte 6 000. D'autres sites ont été évalués, mais seuls deux sites ont été choisis pour voir si ça fonctionne et voir quels sont les défis.

On souligne l'importance de la gestion des déchets, de valider avec les opérateurs de camion de nourriture leur intérêt pour le projet, d'avoir une offre alimentaire intéressante, d'avoir la perspective des restaurateurs à proximité et de respecter le 45 m de distance des restaurateurs.

Certains échanges portent sur les camions de cuisine sur les terrains privés et dans les stationnements.

Les élus sont favorables aux recommandations.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Document déposé lors du conseil municipal du 18 février 2020 de monsieur Yann Venne – Interdiction de chauffage au bois à Gatineau
2. Document déposé lors du conseil municipal du 18 février 2020 de monsieur Luc Bigras – Les routes vertes à Limbour
3. Document déposé lors du conseil municipal du 18 février 2020 de monsieur John Savage – Quais inadaptés pour les embarcations non motorisées

Fin du comité plénier public à 14 h 15.